

Lyon, 10 avril 2017

Le plan d'action économie circulaire, zéro gaspillage de la Métropole de Lyon.

A l'occasion du Conseil métropolitain de ce lundi 10 avril, les élus communautaires ont adopté, à l'unanimité, le plan d'action économie circulaire, zéro gaspillage de la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon a été retenue en novembre 2015 à un appel à projet « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage (ZDZG) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Cette démarche ZDEG constitue une opportunité pour la Métropole de Lyon de se fixer des objectifs ambitieux en termes de réduction des déchets et de valorisation matière des déchets.

En lien avec son plan de programme local de prévention des déchets (PLPDMA), la Métropole de Lyon lance donc un plan d'action articulé sur trois niveaux :

- **La production et l'offre de biens et de services,**
- **La consommation au travers de la demande et du comportement des consommateurs,**
- **La gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage,**

L'implication dans la démarche ZDZG implique le respect de 7 engagements obligatoires.

La Métropole de Lyon en respecte déjà 3 :

- **se fixer des objectifs quantifiés véritables,**
- **disposer d'une comptabilité analytique sur les déchets,**
- **assurer une transparence et organiser une communication** sur le financement et le coût du service public de gestion des déchets.

Au travers de la délibération votée ce jour, elle va se doter d'un nouveau plan de prévention des déchets ménagers (engagement n°4) et engager, au cours des trois prochaines années, des études sur les enjeux de tri à la source des biodéchets, la tarification incitative et la redevance spéciale.

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

GRANDLYON
la métropole

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis quelques années, le territoire métropolitain dispose d'une réelle dynamique dans le secteur de l'économie circulaire. Pour accompagner cette dynamique, la collectivité lance un appel à projet visant à :

- **encourager** une consommation plus sobre,
- **promouvoir** la réduction des gaspillages et de la production de déchets,
- **privilégier** les solutions visant à donner une 2^e vie aux produits,
- **favoriser** le recyclage.

D'ores et déjà, un certain nombre d'initiatives favorisent des dynamiques d'économie circulaire sur des thématiques spécifiques et, notamment :

- **pour une transition du modèle industriel** : la Vallée de la chimie est pilote d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale avec une première analyse des flux et synergies possibles réalisée en 2017 et l'Appel des 30 qui permet d'optimiser l'utilisation du foncier et de mutualiser des équipements et ressources,
- **pour un aménagement urbain adapté** : le Carré de Soie est l'un des 5 territoires pilotes en France d'un appel à manifestation d'intérêt "économie circulaire et aménagement" et va expérimenter dans ce cadre des actions sur la revégétalisation des terres, sur l'éco-rénovation, sur une meilleure gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics et va accompagner les initiatives du territoire pour les faire émerger et leur donner de la visibilité,
- **pour une économie de proximité** amplifiant l'offre de consommation responsable : une dynamique d'acteurs s'est fédérée, entre autres, autour du mouvement "Zéro déchet Lyon" pour rendre visible et amplifier une offre de biens et services générateurs d'économie pour les ménages tout en étant peu générateurs de déchets

« Face aux enjeux de raréfaction de matières premières non renouvelables, passer d'une économie linéaire à une économie circulaire est une nécessité, explique Emeline Baume, Conseillère déléguée de la Métropole de Lyon en charge de la prévention des déchets. Notre territoire est riche de multiples initiatives issues de diverses organisations (entreprises, universités, associations, communes...) accompagnant les différentes boucles de l'économie circulaire et la Métropole de Lyon souhaite les valoriser, les porter à connaissance pour accélérer leur développement. L'économie circulaire - zéro gaspillage c'est agir maintenant localement à titre individuel et collectif pour ne pas tous subir demain globalement les effets de la raréfaction de matières premières et les inévitables mutations de l'emploi et du travail ».

Grâce aux différentes actions portées par la Métropole de Lyon, la production de déchets a diminué de 7,01% sur le territoire métropolitain entre 2009 et 2015 (soit 4 400 tonnes d'ordures ménagères en moins) alors même que la production par habitant dans la Métropole de Lyon est inférieure à la moyenne nationale : 302 kg/hab/an contre 318,9 kg/hab/an (en 2017).

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse



GRANDLYON
la métropole